

Préavis No 24/2022
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes,
dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des
Congrès et d'Expositions de Montreux

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le jeudi 23 juin 2022 à 20 h. 00

dans un lieu à définir ultérieurement

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Structure du préavis.....	2
3	Historique	2
3.1	Etapes et décisions politiques antérieures	2
3.2	Points clés du projet 1.2 et conséquences.....	3
4	Financement des frais du Maître d’Ouvrage	4
5	Financement de projets connexes	5
5.1	Grands consommateurs	5
5.2	MCR.....	6
5.3	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	7
5.4	Remplacement de matériels et d’installations obsolètes	7
5.4.1	Remplacement des pompes, vannes et capteurs du réseau MC1, MC2 et MC3 non touchés par le projet 1.2	8
5.4.2	Remplacement des parois mobiles au A3	8
5.4.3	Remplacement des menuiseries extérieures nord et sud du bâtiment B.....	8
6	Adaptations au réseau thermique à distance	9
7	Soutien aux organisateurs de manifestations pendant la période des travaux.....	10
8	Conséquences financières.....	11
9	Développement durable	11
9.1	Social	11
9.2	Economique.....	11
9.3	Environnemental	12
10	Position de la commission consultative.....	12
11	Position de la Municipalité.....	12
12	Conclusions.....	14

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Afin de pouvoir entreprendre les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition (CCE, le terme 2m2c étant le nom commercial du bâtiment), le Conseil communal a accepté le préavis No 02/2022 relatif au « projet 1.2 ». Par ce préavis, ensuite accepté par la population dans le cadre d'un référendum spontané, le Conseil communal a octroyé les montants correspondants à la part communale pour les études et les travaux.

Le présent préavis vise, d'une part, à formaliser et préciser la prise en charge, par un maintien des budgets annuels courants, des frais du Maître d'Ouvrage (c'est-à-dire la Commune, en tant que propriétaire).

D'autre part, le présent préavis propose de financer des « projets connexes » à mener en parallèle aux futurs travaux.

2 Structure du préavis

Le présent préavis débute par un historique succinct, étant entendu que les préavis précédents proposaient des historiques plus complets, notamment le préavis No 11/2015.

Le chapitre 4 aborde la question du financement, essentiellement par le maintien des budgets annuels standards dévolus à l'entretien du CCE, des ressources communales nécessaires pour assurer un bon suivi de ce projet pendant la période des travaux.

Le chapitre 5 aborde ensuite la question de projets complémentaires au cahier des charges du projet 1.2. Ces *projets connexes* concernent notamment de nouvelles mises en conformité et des renouvellements d'équipements techniques.

Le chapitre 6 traite spécifiquement de l'adaptation du système de chauffage du bâtiment au futur réseau thermique *MontCAD*. La question de ces adaptations n'avait jamais été intégrée au projet de travaux, mais elles sont essentielles pour permettre au bâtiment de se passer presque complètement des énergies fossiles.

Le chapitre 7 présente les réflexions, encore en cours, de la Municipalité pour garantir, même pendant la période de fermeture du bâtiment, la tenue de manifestations.

Les chapitres suivants sont les éléments traditionnels contenus dans les préavis municipaux.

3 Historique

3.1 Etapes et décisions politiques antérieures

Le CCE a fait l'objet de nombreuses décisions ces dernières années. Rappelons que la phase de travaux dans laquelle nous nous trouvons a été présentée dans le préavis No 23/2012¹ relatif à *l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'000'000.– au maximum pour la 1ère phase des études et travaux de mise en sécurité et maintien de la*

¹ L'ensemble des documents mentionnés sont disponibles sur le site internet du Conseil communal.

valeur d'usage du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE). Ce préavis expose un historique assez précis des différentes étapes de construction et d'entretien du CCE.

En 2015, un concours a été organisé (voir préavis No 11/0215) afin de sélectionner les architectes et ingénieurs avec lesquels la Commune voulait entreprendre les travaux de mise en conformité. Le mandat du groupement lauréat, le bureau d'architecture CCE et le bureau d'ingénieurs BG Ingénieurs Conseils, a été confirmé dans le cadre du préavis No 48/2016 relatif à *la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandat d'études parallèles*. Cette phase d'études d'avant-projet a abouti au rapport No 02/2018 puis au préavis No 28/2018 relatif au *projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.- sur un coût global de CHF 86'700'000.-*.

Ce dernier préavis, qui concernait le financement du « projet 1.0 » a été refusé lors d'un référendum populaire. Le résultat de ce référendum a ensuite été annulé par le Conseil d'État, mais la Municipalité avait déjà entrepris des consultations en vue de la modification du projet. Ces démarches ont abouti au projet 1.2, accepté par le Conseil communal, puis par la population en 2020.

3.2 Points clés du projet 1.2 et conséquences

Sans revenir sur les détails du projet 1.2 et ses différences avec le projet 1.0, il est important, pour la bonne compréhension du présent préavis, de rappeler quelques-uns de ses points clés. Il y a eu, d'une part, des modifications dans le financement du projet afin de préciser, notamment, l'exposition financière maximale de la Commune, via les cautionnements et financements directs. D'autre part, c'est le programme des travaux qui a été modifié. Ce préavis concerne essentiellement ce point du projet. De manière générale, le but des modifications entre le projet 1.0 et le projet 1.2 était de proposer des économies, soit en renonçant à certains travaux (par exemple à l'étage inférieur du bâtiment), soit en restreignant certains objectifs (par exemple en abaissant les jauges des différents lieux du bâtiment) ou en optimisant certaines interventions (par exemple en préservant au maximum les installations techniques existantes).

Ainsi, alors que le projet 1.0 prévoyait le renouvellement des installations techniques dont l'espérance de vie était estimée à 7-8 ans à la date de réouverture après travaux, afin de proposer des économies et d'éviter des remplacements par anticipation, pour le projet 1.2, le renouvellement s'est restreint aux installations dont l'espérance de vie estimée n'était que de 3-4 ans.

Cependant, entre le temps pris pour élaborer le projet 1.2, puis le temps pris pour pouvoir organiser le vote, la période des travaux a dû être repoussée à 2023-2025. Ainsi, le renouvellement des installations techniques non concernées par le projet 1.2 doit déjà être planifié.

De plus, le bilan énergétique du bâtiment (bien qu'à minima conforme aux exigences légales) ne sera que partiellement amélioré. En partie à cause du maintien d'installations techniques anciennes et moins efficaces que leurs équivalentes récentes, mais aussi parce que certaines options structurantes, en particulier le changement des menuiseries extérieures verticales nord et sud du bâtiment B, ont été retirées du projet. Comme nous le verrons ci-dessous, le Canton exige de prendre des mesures pour compenser ceci, selon les exigences légales envers les grands consommateurs.

4 Financement des frais du Maître d’Ouvrage

Le financement du projet 1.2 prévoit non seulement les montants nécessaires à la réalisation des travaux, mais aussi les honoraires d’études, puis de suivi du chantier par les mandataires (architectes et ingénieurs). Cependant, en plus de ces charges, la Commune, en sa qualité de propriétaire du bâtiment et de responsable des travaux, doit assumer d’autres frais supplémentaires. Il s’agit par exemple des taxes de raccordements aux services industriels, des frais pour l’accompagnement de la Municipalité par des spécialistes pour défendre ses intérêts (représentant du Maître d’Ouvrage, juriste, etc.), de l’assurance incendie pendant le chantier, des assurances construction et responsabilité civile des intervenants, des taxes de rejets, etc.

Pour des projets usuels, les montants nécessaires sont prévus dans les budgets communaux annuels de fonctionnement des services concernés. Compte tenu de l’ampleur de ce projet, mais aussi des autres projets de construction que les services communaux doivent gérer à la même période (notamment les constructions scolaires), les budgets annuels usuels ne sont pas suffisants.

C’est pourquoi il avait été prévu de financer ces frais par le budget communal annuel dévolu normalement à l’entretien du bâtiment (comptes 161.31xx de la comptabilité communale²). Ce surplus d’activité des services communaux et les frais d’accompagnement y relatifs pourront donc être financés à budgets presque constants, étant entendu que pendant la période de fermeture, les frais usuels et autres contrats de maintenance pourront être réduits.

Dans les détails, les coûts vont varier d’une année à l’autre. En effet, sur les 3 années pendant lesquelles les travaux se dérouleront, le CCE ne sera vraiment fermé que d’août 2023 à juin 2025 (pour le Montreux Jazz Festival) et les coûts d’entretien ne pourront donc pas être substantiellement réduits en dehors de cette période. De plus, certaines prestations spécifiques (par exemple les contrats d’assurance, mais aussi la gestion des appels d’offres) devront être analysées et honorées dès le lancement de la phase d’adjudications et la délivrance du permis de construire, soit en 2022 déjà, et ne peuvent pas être lissées sur la durée du chantier. Une partie de ces frais a déjà été prévue au budget 2022, mais l’avancée du projet annonce un léger dépassement du budget communal de cette année.

Comme l’illustre le tableau financier ci-dessous, alors que le budget annuel moyen est de CHF 1’460’000.- sur les 5 dernières années³, le besoin annuel moyen en financement pour les années 2022 à 2025 est estimé à CHF 1’696’175.-. Ce montant tient compte d’une part des besoins minimaux d’entretien du bâtiment, presque complets en 2022 et évalués à environ CHF 510’000.- par an de 2023 à 2025, en tenant compte des périodes d’ouverture, de fermeture puis de réouverture. D’autre part, il tient également compte du financement des frais du Maître d’Ouvrage évoqués ci-dessus pour la phase des travaux.

A ce jour, les estimations en besoin de financement pour l’ensemble de ces missions, année après année, sont les suivantes :

² L’ensemble du budget 161 CCM SA est consacré à la part communale de l’entretien courant du bâtiment (donc hors préavis ad hoc), à l’exception de la ligne budgétaire 161.3653 Subvention aux frais d’exploitation qui concerne la subvention communale à CCM SA, voir point du 7 présent préavis.

³ Dans les détails : 2018 : 1’453’000, 2019 : 1’283’500, 2020 : 1’629’300, 2021 : 1’375’400, 2022 : 1’558’800.

Année comptable	budget usuel ⁴	budget estimé	différence
2022	1'558'800.-	1'586'300.-	27'500.-
2023	1'460'000.-	1'734'800.-	274'800.-
2024	1'460'000.-	1'560'800.-	100'800.-
2025	1'460'000.-	1'902'800.-	442'800.-
Total	5'938'000.-	6'784'700.-	845'900.-
Moyenne annuelle	1'460'000.- ⁵	1'696'175.-	236'175.-

Cependant, cette planification est soumise à divers aléas, en fonction de la date d'émission des nombreuses factures à traiter. La Municipalité devra donc probablement agir à l'aide d'écritures transitoires, voire parfois de transferts de charge d'une année à l'autre. Pour la lisibilité des budgets et des comptes, il est cependant proposé d'allouer ces montants aux budgets annuels, plutôt qu'à un compte préavis ad hoc.

5 Financement de projets connexes

Par *projets connexes*, on entend tous les projets de travaux, au sens large, à considérer en marge des travaux prévus dans le projet 1.2. Comme prévu, une partie de ces projets connexes devront être réalisés après les travaux, notamment afin d'assurer la valeur d'usage du bâtiment, en assurant le renouvellement des installations dont l'obsolescence est prévue à moyen terme, mais qui ne sont plus prévues pour être changées dans le projet 1.2.

Cependant, d'autres projets connexes doivent être étudiés et même certains réalisés avant la période de fermeture du CCE prévue entre août 2023 et juin 2025 (mise en veille et transfert du Data Center, mise en place de systèmes de sécurité incendie provisoires, etc.) ou pendant les travaux (continuité d'exploitation rendant en temps normal impossible l'arrêt de certaines installations techniques). Une partie de ces travaux se justifie par des exigences légales en matière d'efficacité énergétique et une mise aux normes actuelles de sanitaires. Une autre partie de ces projets concerne le renouvellement d'installations dont l'état actuel ne permet plus d'exploiter le bâtiment, alors que leur obsolescence avait été estimée à quelques années (et donc repoussé du projet 1.2 en vue d'un futur préavis après les travaux.)

5.1 Grands consommateurs

Sur la base de l'art. 28 de la loi cantonale sur l'énergie du 16.05.2006 (LVLEne), de son règlement d'application et de la décision administrative du 08.12.2017 intimant l'ordre à la Commune de Montreux, propriétaire du CCE de s'engager dans les dispositions légales en rapport avec les « Grands consommateurs d'énergie », la Commune avait décidé en 2018, de ne pas lancer l'audit, car le projet 1.0 intégrait quasiment de fait la conformité du bâtiment avec la loi sur les grands consommateurs.

En revanche, le projet 1.2 ayant été amputé d'environ 7 à 8 MCHF d'économies sur les installations techniques, le Canton a demandé, une fois le préavis No 02/2020 accepté, que la Commune lance un audit pour identifier les mises en conformité nécessaires du projet 1.2.

Les conclusions de cet audit montrent que plusieurs mises à niveau complémentaires au projet doivent être réalisées pour rendre le bâtiment conforme à la loi cantonale sur les grands

⁴ Pour 2022, il s'agit du montant alloué au budget communal et pour les autres années le budget moyen des 5 dernières années.

⁵ Cette moyenne annuelle est établie pour les années 2018 à 2022 et pas 2022-2025.

consommateurs. Selon celle-ci, toute adaptation en faveur de l'efficacité énergétique d'un bâtiment de la catégorie « grand consommateur » doit être réalisée si son coût peut être amorti en 3 ans. Les investissements qui sont donc exigés seront rentabilisés sur cette période et ceci sans tenir compte de la hausse de l'énergie constatée ces derniers mois.

Ainsi, sur la base de l'audit, les interventions suivantes doivent être réalisées :

Action prioritaire 1 :	CHF	300'000.-
• mise en place de variateurs de fréquence sur les monoblocs		
Action prioritaire 2 :	CHF	10'000.-
• mise en place de clapets de régulation de débits sur la ventilation		
Action prioritaire 3 :	CHF	30'000.-
• suppression des climatiseurs indépendants		
Action prioritaire 4 :	CHF	60'000.-
• régulation automatique des monoblocs de ventilation		
Action prioritaire 5 :	CHF	30'000.-
• installation de pompes à débit variable sur le réseau froid du bâtiment		
Action prioritaire 6 :	CHF	170'000.-
• remplacement des pompes hydrauliques de premier bâtiment (bâtiment A ou MC1)		
Action prioritaire 7 :	CHF	35'000.-
• mise en place de vannes motorisées sur les radiateurs		
Total 5.1 :	CHF	635'000.-

5.2 MCR

Les installations techniques (ventilation, chauffage, pompes, transformateurs, armoires du Data center, etc.) sont contrôlées, régulées et supervisées informatiquement via un serveur central. Ce système, nommé MCR (pour Mesures-Commandes-Régulation), sera pour partie remplacé lorsque des nouvelles installations techniques seront installées dans le projet 1.2 et partiellement conservé. Au passage du projet 1.0 au projet 1.2, la partie « conservée » avait été annoncée comme pouvant encore fonctionner pendant quelques années, moyennant diverses petites adaptations ponctuelles.

Cependant, en fin 2021, le système s'est montré défaillant. Ainsi, de fausses alarmes ont été remontées au serveur, tandis qu'aucun vrai problème (par exemple une soudaine montée en température du Data center) n'a été détecté. Après analyse, il s'avère que cette défaillance majeure est une succession de problèmes directement liés à l'obsolescence de certains matériels du système MCR (automates, PC, switchs, vanne de régulation, etc.). Contrairement à ce qui avait été espéré, il n'a pas été possible de pallier ces défaillances autrement que par un remplacement pur et simple. Actuellement, des parties de conduites automatiques du système ont dû être désactivées et sont gérées manuellement, ce qui n'est plus acceptable.

Le système MCR étant un système ouvert, il est tout de même nécessaire de faire appel à un logiciel de supervision pour mettre en forme les valeurs mesurées sur des synoptiques propres à l'exploitant. Depuis ce printemps, la société qui développait le logiciel de supervision a cessé de proposer des développements et mises à jour. Nous sommes donc désormais condamnés à étudier son remplacement à très brève échéance.

Dans le cadre de ce remplacement et afin de faciliter les maintenances ultérieures, il est prévu de privilégier des logiciels libres.

Les investissements suivants sont donc proposés :

Études MCR pour les systèmes non touchés par le projet 1.2 :	CHF	70'000.-
Études IT pour la mise à niveau des serveurs virtuels MCR et supervision :	CHF	10'000.-
Matériels de remplacement MCR (automates, armoires, capteurs) et programmation :	CHF	150'000.-
Matériels de remplacement IT (switchs, routeurs, serveurs virtuels et PC) :	CHF	200'000.-
Total 5.2 :	CHF	430'000.-

5.3 Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Dans son rapport d'analyse sur le permis de construire, l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH) note la conformité du dossier avec la législation en vigueur, mais pointe du doigt l'inadéquation et la distance bien trop importante pour des personnes à mobilité réduite (PMR) à pouvoir accéder à des sanitaires adaptés dans les espaces B1 et B3.

Ces espaces possèdent tous deux des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais qui ne sont plus conformes aux directives et réglementations en vigueur. L'AVACAH incite très fortement la Commune à adapter les sanitaires de ces deux espaces pour en faciliter l'accessibilité.

Les investissements suivants sont donc proposés :

Études pour adaptation des sanitaires B1 et B3 :	CHF	30'000.-
Travaux d'adaptation des sanitaires B1 et B3 :	CHF	140'000.-
Total 5.3 :	CHF	170'000.-

5.4 Remplacement de matériels et d'installations obsolètes

Le passage du projet 1.0 au projet 1.2 a été réalisé sur la base d'un objectif global d'économies à réaliser d'environ CHF 10 MCHF.

Certaines de ces économies (façades, non-remplacement de revêtements de sols, etc.) sont compatibles avec un fonctionnement opérationnel, financier et technique « acceptable » du CCE en 2025. Cependant, à court terme, des investissements devront à nouveau être programmés pour maintenir la valeur du bâtiment (revêtements de sols, sanitaires, etc.).

Toutefois et comme expliqué ci-dessus, le retard pris dans ce projet engendre la nécessité d'anticiper certaines interventions pour compenser certaines économies proposées en 2019. Il s'agit d'éléments qui engendrent un risque très élevé en cas de panne de ne pas pouvoir assurer le chauffage et/ou le refroidissement de certains espaces, mais aussi le cloisonnement d'autres espaces.

Fort de ce constat, nous vous proposons ci-dessous les opérations jugées indispensables à réaliser durant la période de fermeture du CCE afin de remplacer certaines installations âgées de 15 voire 20 ans. En plus de sécuriser l'exploitation du bâtiment après sa réouverture, ces interventions seront facilitées par la fermeture du bâtiment et à la mise à nu de certaines parties de celui-ci.

5.4.1 Remplacement des pompes, vannes et capteurs du réseau MC1, MC2 et MC3 non touchés par le projet 1.2

Ces installations concernent principalement les ensembles MC2 et MC3, non touchés par le projet 1.2. Pour rappel, le bâtiment a été construit en trois phases, désignées techniquement par MC1, MC2 et MC3 pour *Maison des Congrès*. A leur construction, aucun système de secours « fiable » n'avait été prévu. De par leur ancienneté et leur technique de secours non fiable (pompes jumelées), il y a un risque de panne non négligeable. Il serait alors particulièrement difficile de contenir les pannes à un secteur restreint du bâtiment et ce serait alors l'exploitation globale de toute ou partie du bâtiment qui serait compromise, avec les conséquences que l'on ne peut anticiper si une telle panne venait à se produire.

Études CVSE :	CHF	100'000.-
Travaux de mise à niveau et de remplacement :	CHF	800'000.-
Sous-total « pompes, vannes et capteurs » :	CHF	900'000.-

5.4.2 Remplacement des parois mobiles au A3

Le remplacement de ces parois mobiles avait été prévues au projet 1.0, puis enlevé dans le projet 1.2. Récemment des défauts ont été constatés. Il a été possible de les corriger et de réaliser ensuite un grand service. Cependant, la dernière société capable d'effectuer la maintenance de ces parois nous a informés ne plus avoir de pièces de rechange. Le risque de défaut ne porte pas sur des questions de sécurité, mais concerne l'assurance de pouvoir louer cet espace. Défaut déjà avéré.

Sous-total « parois mobiles A3 » :	CHF	150'000.-
---	------------	------------------

5.4.3 Remplacement des menuiseries extérieures nord et sud du bâtiment B

Contrairement à ce que le nom de ces travaux semble signifier, il s'agit du remplacement des fenêtres et des cadres métalliques qui les supportent en façades nord et sud du bâtiment B. En plus de certaines fenêtres qui ne peuvent plus être ouvertes, celles-ci ne répondent plus aux normes antichute. Initialement et par souci de proposer un budget contenu, une solution extrêmement simple de mise en conformité avait été étudiée. Il s'agissait d'habiller une partie des vitrages fixes par des tôles pleines ou un ensemble grillagé et d'ajouter une barre à 1 m de hauteur. Cette solution répondait donc aux exigences, mais son impact, tant visuel que fonctionnel, avait amené à proposer une option structurante, à savoir le remplacement de ces éléments en faveur d'une solution plus cohérente et plus efficiente, notamment au niveau énergétique. Lors de l'élaboration du projet 1.2, malgré ses avantages, cette option n'avait pas été retenue, en faveur de la solution minimale.

Dans le cadre du développement du projet 1.2, il a été confirmé que cette solution minimale méritait d'être remise en question. En effet, le remplacement de l'ensemble de ces menuiseries extérieures pourrait être entrepris pendant les travaux, lorsque les Keraïons (plaques en céramiques) auront été provisoirement ôtés, ce qui permettra de simplifier les travaux, mais aussi d'assurer une meilleure étanchéité des serrureries. Sans cela, il ne sera plus possible d'assainir cette partie d'ouvrage avant les 20 ou 30 prochaines années.

Sous-total « menuiseries extérieures » :	CHF	460'000.-
---	------------	------------------

Soit un total pour les travaux présentés à ce point 5.4 budgété à :

CHF 1'510'000.-

6 Adaptations au réseau thermique à distance

Actuellement, le bâtiment est refroidi avec l'eau du lac et chauffé par des chaudières à gaz. La Commune de Montreux développe avec Romande Energie un projet de réseau thermique (chaud et froid) nommé *MontCAD*. Ce projet est une belle opportunité de réduire la dépendance aux énergies fossiles non renouvelables. Comme nous le verrons ci-dessous, d'autres mesures doivent être entreprises afin de se mettre en conformité avec la loi cantonale sur l'énergie, mais *MontCAD* pourra avoir un impact majeur sur le bilan global du bâtiment.

Lors de l'élaboration du projet 1.2, si le projet de réseau thermique était déjà à l'étude, les données techniques y relatives n'étaient pas connues et il était alors prévu de maintenir en service les chaudières à gaz. Les données techniques sont maintenant connues et elles montrent qu'il est possible et évidemment plus que souhaitable, notamment pour des raisons environnementales, que le bâtiment soit rafraîchi, mais également chauffé par *MontCAD*.

Les montants nécessaires pour connecter le bâtiment à *MontCAD* (quelques dizaines de milliers de francs) pour la fourniture du froid seront abordés dans le cadre du préavis relatif à la réalisation du réseau thermique *MontCAD*. Pour profiter pleinement de ce réseau, c'est-à-dire aussi pour le chaud, il faut que l'ensemble du système de chauffage du bâtiment soit compatible. Les équipements de chauffage et de ventilation qui seront renouvelés dans le cadre du projet 1.2 pourront évidemment être choisis pour satisfaire au réseau thermique. Cependant, afin de pouvoir profiter pleinement de celui-ci, il faudra également adapter les installations maintenues dans le projet 1.2. Il s'agit en particulier de 10 monoblocs de ventilation (monoblocs qui étaient changés dans le projet 1.0).

Ces adaptations sont budgétées à CHF 1'170'000.- et sont donc nécessaires pour éviter de devoir systématiquement recourir aux chaudières à gaz pour chauffer le bâtiment. De plus, en réalisant ces interventions pendant la phase des travaux, on évite le remplacement ultérieur de monoblocs et donc de devoir temporairement refermer certaines parties du bâtiment ces prochaines années.

Ce montant se découpe en :

Études système de filtration	CHF	30'000.-
Installation du nouveau système de filtration	CHF	240'000.-
Études et assainissement des monoblocs maintenus	CHF	900'000.-
Total Adaptations au réseau thermique à distance :	CHF	1'170'000.-

En parallèle de ces démarches en vue d'adapter le système de ventilation maintenu dans le projet 1.2 au futur réseau thermique, des études sont menées en partenariat avec Romande Energie pour cibler au mieux la puissance de chauffage nécessaire et pour envisager l'augmentation de la production, sur site, d'électricité durable pour alimenter les futures pompes à chaleur (PAC) du bâtiment.

7 Soutien aux organisateurs de manifestations pendant la période des travaux

Comme présenté ci-dessus, le présent préavis concerne les travaux au CCE, ainsi que la prise en charge des frais de la Commune en sa qualité de propriétaire. En plus de ces enjeux, il s'agira également d'accompagner les organisateurs de manifestations pendant la période de fermeture.

Cet enjeu concerne non seulement les différentes manifestations qui, de manière régulière, sont organisées dans le bâtiment, mais également l'économie d'accueil dans son ensemble. Il est donc important de trouver des solutions, avec les organisateurs concernés, pour permettre la tenue d'événements pendant la période des travaux. La Municipalité travaille en étroite collaboration avec les institutions concernées afin de trouver les meilleures solutions possibles.

Les premières réflexions permettent d'envisager l'année 2023 avec une relative sérénité : le Montreux Art Gallery (MAG) et le Septembre musical ont avancé leur édition avant le début des travaux pour permettre des éditions dans les espaces du 2m2c. La Saison culturelle va concentrer plus de la moitié de ses spectacles avant la fermeture, y compris le Montreux Choral Festival. Pour la deuxième partie de l'année, des négociations sont en cours pour délocaliser les spectacles dans un autre site exceptionnel, toujours sur le territoire communal. Seul le Montreux Comedy ne pourra pas modifier son calendrier, notamment en raison des contraintes des tournées et des captations audiovisuelles, et devra de ce fait délocaliser tout ou partie de ses événements, sans doute à l'extérieur de la Commune : diverses pistes sont à l'étude.

Pour 2024, l'ensemble des acteurs devra innover et se passer du 2m2c ; là également, la Municipalité accompagne les organisateurs dans leurs réflexions, mais il est encore trop tôt pour évoquer les différents concepts à l'étude.

En revanche, pour 2025, la majorité des acteurs pourra retrouver les espaces habituels du CCE : Montreux Jazz Festival, Septembre musical, MAG et Montreux Comedy. La Saison, accompagnée par le Montreux Choral Festival, déroulera son programme de la première moitié de l'année en dehors des murs du 2m2c puis le réintégrera dès la fin de l'été.

Ainsi, les budgets habituellement consacrés à soutenir ces manifestations, que ce soit en subventions directes ou indirectes, devront pouvoir être conservés, cas échéant adaptés, pour assurer la pérennité des manifestations et de l'économie d'accueil de notre commune. Si nécessaire, la Municipalité reviendra en temps utile devant votre Conseil par voie de préavis. La Municipalité estime toutefois que les montants habituellement portés aux budgets ne devraient pas augmenter, notamment en raison de synergies entre organisateurs permettant un partage optimisé d'éventuelles nouvelles infrastructures construites spécifiquement pour 2024.

8 Conséquences financières

Comme développé au point 4, le financement des frais du Maître d'Ouvrage ne peut pas être entièrement assuré par les budgets annuellement consacrés à l'entretien du bâtiment. La différence entre le budget annuel moyen 2018-2022 et le budget nécessaire est de CHF 236'175.- par an, soit une différence totale de CHF 845'900.- pour 2022 à 2025.

S'agissant des travaux connexes présentés précédemment, leur coût peut se résumer ainsi :

Mesures prioritaires Grands consommateurs (5.1) :	CHF	635'000.-
Renouvellement du MCR (5.2)	CHF	430'000.-
Adaptations des sanitaires aux PMR (5.3)	CHF	170'000.-
Remplacement de matériels et d'installations obsolètes (5.4)	CHF	1'510'000.-
Total	CHF	2'745'000.-

Enfin, les coûts relatifs à l'adaptation du système de chauffage au réseau thermique se montent à

Adaptation au réseau thermique à distance (6) :	CHF	1'170'000.-
---	-----	-------------

Il est proposé d'amortir les travaux proposés aux chapitres 5 et 6, d'un montant total maximal de CHF 3'915'000.-, selon les règles usuelles.

Au 31 mars 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 11 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 75 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

A noter enfin que le cours des matières premières a fortement augmenté depuis plusieurs mois. Cette inflation était évidemment imprévisible lorsque les montants des travaux avaient été estimés. C'est le cas d'autres préavis décidés avant la hausse du prix des matières premières et la Municipalité a proposé, afin de répondre à cette incertitude, un fonds conjoncturel dans le cadre du préavis des comptes 2021.

9 Développement durable

9.1 Social

Le présent préavis n'a pas d'impact social direct, mais dans son ensemble, il vise à garantir une bonne exploitation du bâtiment et donc atteindre les buts, en particulier culturels, de celui-ci.

9.2 Economique

Comme pour le volet social ci-dessus, le but de ce préavis est de garantir l'exploitation du bâtiment, notamment l'activité de notre économie d'accueil et plus généralement l'économie de notre Commune et région.

Par ailleurs, une partie de ces investissements, par exemple en matière d'efficacité énergétique, aura un impact positif sur les coûts d'exploitation du bâtiment.

9.3 Environnemental

Une part importante des mesures présentées dans le présent préavis visent à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et le recours à une énergie renouvelable et propre, via le réseau thermique. Le CCE est reconnu comme un grand consommateur, mais la particularité de son exploitation, avec des pics de consommation qui dépendent de l'activité qui s'y déroule, rend les mesures complexes. La mise en œuvre de l'audit énergétique permettra de bien compléter les mesures d'amélioration encore prévues dans le projet 1.2.

10 Position de la commission consultative

Un projet du présent préavis a été transmis et discuté avec la commission municipale consultative 2m2c. Ces discussions ont été l'occasion d'échanger sur les divers enjeux de ce préavis. Cela a également été l'occasion de discuter de sa forme, en particulier de sa structure et de la manière de présenter les aspects financiers.

Le préavis tient compte, autant que faire se peut, des recommandations des membres de la commission consultative. Aucune prise de position n'a été demandée, la Municipalité estimant que les membres de la commission doivent pouvoir librement s'exprimer et ne pas se sentir liés entre leur rôle au sein de la commission consultative et leur rôle au Conseil communal.

11 Position de la Municipalité

La Municipalité est bien consciente que ce préavis peut être considéré comme de nouvelles dépenses « cachées » dans le préavis précédent, accepté ensuite par la population. Cependant et comme expliqué dans le corps du présent préavis, une partie des montants demandés consiste simplement à formaliser une réallocation de ceux prévus dans les budgets. Ils sont nécessaires pour accompagner et contrôler les travaux, tout en assurant l'entretien du bâtiment pour permettre son utilisation jusqu'aux travaux puis à leur fin. Malgré la difficulté de garantir une bonne adéquation entre les années d'imputation de certaines factures et les années comptables, la Municipalité considère que l'inscription des montants nécessaires aux budgets annuels est la manière la plus transparente pour présenter les coûts et pour pouvoir suivre leur évolution année après année.

Une autre partie des montants concerne l'adaptation du bâtiment au futur réseau thermique et l'amélioration de son efficacité énergétique. Certaines de ces dépenses constituent des économies décidées dans le cadre du projet 1.2, mais seront rentabilisées en 3 ans d'exploitation. Le reste de l'investissement ne pouvait pas être planifié, car les données techniques du réseau thermique étaient inconnues et il avait toujours été convenu que ces questions devaient être traitées indépendamment du projet de sécurisation et de rénovation du bâtiment. Vu les enjeux énergétiques et les objectifs communaux en la matière, la Municipalité estime ces investissements nécessaires.

Enfin, le troisième type de dépense concerne des reports de charges décidés dans le cas de projet 1.2, mais qui s'avèrent devoir malgré tout être entrepris pendant les travaux, soit parce que l'obsolescence des équipements concernés s'est révélée plus rapide qu'estimée préalablement (à cela s'ajoute le report des travaux), par exemple pour le MCR, soit parce que la période des travaux est la meilleure pour les entreprendre, par exemple pour l'adaptation de WC pour les personnes à mobilité réduite. Ces dépenses ne sont donc essentiellement pas des dépenses supplémentaires, mais des dépenses anticipées par rapport au calendrier initial qui les prévoyait dans la foulée de la réouverture.

Le projet de travaux validé par la Municipalité est évidemment un projet majeur pour la Commune de Montreux. La Municipalité s'engage à tout faire pour le mener à bien dans le plein respect des crédits alloués. Elle estime que les financements demandés dans le cadre du présent préavis ne contreviennent pas à cet objectif et doivent, au contraire, renforcer la maîtrise et la qualité du projet voté.

12 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 24/2022 de la Municipalité du 10 juin 2022 au Conseil communal relatif au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer les montants nécessaires pour assurer l'entretien minimal du Centre des Congrès et d'Expositions et le financement des frais du Maître d'Ouvrage relatifs aux travaux de sécurisation et de mise niveau du bâtiment pendant les années 2022 à 2025 ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 27'500.- pour l'année 2022 ;
3. de porter, en lieu et place d'un budget moyen usuel de CHF 1'460'000.-, les montants suivants :

budget 2023	CHF 1'734'800.-
budget 2024	CHF 1'560'800.-
budget 2025	CHF 1'902'800.-
4. de ventiler ces montants sur les comptes 161.3141, 161.3185, 161.3186, 161.3191 du chapitre "161 CCM SA" du budget communal ;
5. de faire exécuter les travaux connexes présentés dans le présent préavis ;
6. de faire exécuter les études et travaux nécessaires pour que le centre des congrès et d'expositions puisse être rafraîchi et chauffé par le réseau thermique *MontCAD* ;
7. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 3'915'000.- au maximum ;
8. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
9. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
10. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9123 ;
11. d'amortir, sur 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 161.3303 ;

12. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 10 juin 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

O. Gfeller

L.S.

F. Grec

Annexes : 1. Budgets comptes 161.31xx 2023 à 2025
2. Budget projets connexes

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal

Budget 2023 à 2025

Rubrique	Libellé	2023				Commentaires	2024			Commentaires	2025			Commentaires
		Entretien 2023	Budget CTB 23-24-25 pour 2022	Budget CTB 23-24-25 pour 2023	Budget total CTB 2023		Entretien 2024	Budget CTB 23-24-25 pour 2024	Budget total CTB 2024		Entretien 2025	Budget CTB 23-24-25 pour 2025	Budget total CTB 2025	
Frais du MO - CFC5 projet 1.2		2'585'000.00	30'000.00	7'500.00	820'500.00	858'000.00	70'000.00	848'000.00	918'000.00		30'000.00	909'000.00	939'000.00	
CFC5_51 - Autorisation et taxes		230'000.00	0.00	2'500.00	122'500.00	125'000.00	0.00	50'000.00	50'000.00		0.00	55'000.00	55'000.00	
	511 Taxes SIGE, RE etc	x 225'000.00	0.00	0.00	120'000.00	120'000.00	0.00	50'000.00	50'000.00	Swisscom, Salt	0.00	55'000.00	55'000.00	SIGE
	512 Emoluments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	Pas d'auto taxation selon MO
	519 Gabarits	x 5'000.00	0.00	2'500.00	2'500.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	519 Géomètre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
CFC5_52 - Documentation et présentations		85'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	85'000.00	85'000.00		0.00	0.00	0.00	
	524 Echantillons, prototypes	x 50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00		0.00	0.00	0.00	
	525 Maquette	x 15'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	15'000.00	15'000.00		0.00	0.00	0.00	
	529 Films promotionnels	x 20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00	20'000.00		0.00	0.00	0.00	
CFC5_53 - Assurances		130'000.00	0.00	0.00	95'000.00	95'000.00	0.00	20'000.00	20'000.00		0.00	15'000.00	15'000.00	
	531 TC RC	x 90'000.00	0.00	0.00	90'000.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	539 Franchise	x 40'000.00	0.00	0.00	5'000.00	5'000.00	0.00	20'000.00	20'000.00	1 franchise par semestre	0.00	15'000.00	15'000.00	1 franchise par semestre
CFC5_55 - Prestations du MO		1'470'000.00	30'000.00	0.00	270'000.00	300'000.00	70'000.00	600'000.00	670'000.00		30'000.00	600'000.00	630'000.00	
	551 Renforts externes DBS	x 1'470'000.00	0.00	0.00	270'000.00	270'000.00	0.00	600'000.00	600'000.00	1EPT : 1800hx150 moyen 6 mois WPE	0.00	600'000.00	600'000.00	2EPT : 2x1800hx150 moyen + secretariat 6 mois WPE
	552 Personnel CCM SA	0.00	30'000.00	0.00	0.00	30'000.00	70'000.00	0.00	70'000.00	12 mois WPE	30'000.00	0.00	30'000.00	
	559 Matériel et mobilier locaux DIRPRO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
CFC5_56 - Frais secondaires divers		200'000.00	0.00	5'000.00	35'000.00	40'000.00	0.00	70'000.00	70'000.00		0.00	90'000.00	90'000.00	
	561 Dédouanements	x 30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	30'000.00	30'000.00	
	562 Frais de surveillance	x 120'000.00	0.00	0.00	20'000.00	20'000.00	0.00	60'000.00	60'000.00		0.00	40'000.00	40'000.00	0.2 EPT - 12h/ jour - 7/7 - 22 mois
	563 Ière pierre	x 0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	564 Frais de justice et d'avocat	x 50'000.00	0.00	5'000.00	15'000.00	20'000.00	0.00	10'000.00	10'000.00		0.00	20'000.00	20'000.00	
	569 Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
CFC5_58 - Provisions et réserves		380'000.00	0.00	0.00	240'000.00	240'000.00	0.00	10'000.00	10'000.00		0.00	130'000.00	130'000.00	
	581 Déménagement du CDC (centre informatique)	x 300'000.00	0.00	0.00	200'000.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	100'000.00	100'000.00	
	582 Déménagements œuvres d'art et stockage CTB	x 80'000.00	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00	0.00	10'000.00	10'000.00		0.00	30'000.00	30'000.00	
	589 Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
CFC5_59 - Honoraires divers		90'000.00	0.00	0.00	58'000.00	58'000.00	0.00	13'000.00	13'000.00		0.00	19'000.00	19'000.00	
	591 Constats avant travaux	x 25'000.00	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	592 Honoraires sûreté et IT	x 50'000.00	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00	0.00	10'000.00	10'000.00		0.00	15'000.00	15'000.00	
	593 Honoraires scénique	x 15'000.00	0.00	0.00	8'000.00	8'000.00	0.00	3'000.00	3'000.00		0.00	4'000.00	4'000.00	
	599 Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
Travaux		955'000.00	0.00	20'000.00	135'000.00	155'000.00	0.00	380'000.00	380'000.00		0.00	420'000.00	420'000.00	
Chantier 1.2		100'000.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	50'000.00	50'000.00	
	Nettoyage gaines de ventilation	x 50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	50'000.00	50'000.00	
	Venue d'eau au B1 depuis l'extérieur	x 50'000.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
Sécurité bâtiment		390'000.00	0.00	10'000.00	60'000.00	70'000.00	0.00	200'000.00	200'000.00		0.00	120'000.00	120'000.00	
	Etudes doubles portes cage d'escalier bât A	x 10'000.00	0.00	0.00	10'000.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Travaux de remplacement des doubles portes	x 70'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	70'000.00	70'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Création d'un local de charge pour les engins et appareils élect	x 50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Honoraires sécurisation des balcons de l'AS	x 10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10'000.00	10'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Travaux de sécurisation des balcons de l'AS	x 170'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00		0.00	120'000.00	120'000.00	
	Honoraires d'études CVSE et spécialistes pour le monte-voitu	x 5'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5'000.00	5'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Travaux CVSE pour le monte-voitures	x 15'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	15'000.00	15'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Honoraires pour maitien DI, extinction et alarmes data center e	x 10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Mise en veille technique du data center	x 20'000.00	0.00	0.00	20'000.00	20'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Travaux E (DI, extinction, alarmes) pour maitien data center et	x 30'000.00	0.00	0.00	30'000.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
Scénique		465'000.00	0.00	10'000.00	25'000.00	35'000.00	0.00	180'000.00	180'000.00		0.00	250'000.00	250'000.00	
	Honoraires d'études pour la rénovation des tables élévatrices	x 65'000.00	0.00	10'000.00	25'000.00	35'000.00	0.00	30'000.00	30'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Travaux entreprise spécialisée tables élévatrices	x 150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	150'000.00	150'000.00	
	Travaux GC pour la rénovation des tables élévatrices	x 50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00		0.00	0.00	0.00	
	Travaux serrurerie pour la rénovation des tables élévatrices	x 200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00		0.00	100'000.00	100'000.00	
	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
		3'540'000.00	751'800.00	27'500.00	955'500.00	1'734'800.00		332'800.00	1'228'000.00		573'800.00	1'329'000.00	1'902'800.00	
			Entretien 2023	Budget CTB 23-24-25 pour 2022	Budget CTB 23-24-25 pour 2023	Budget total CTB 2023		Entretien 2024	Budget CTB 23-24-25 pour 2024	Budget total CTB 2024		Entretien 2025	Budget CTB 23-24-25 pour 2025	Budget total CTB 2025

Montant en CHF TTC +/- 15%

Préavis	Nature dépense	Cat.	Désignation	Tâches	CFC	Libellé	Montant	< 2022	2'022	2'023	2'024	2'025	> 2025
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 1	Mise en place de variateurs de fréquence sur les monoblocs	24	CVC, MCR	300'000				300'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 2	Mise en place de clapets de régulation de débits de ventilation	24	CVC, MCR	10'000				10'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 3	Suppression des climatiseurs indépendants	24	CVC, MCR	30'000				30'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 4	Régulation automatique des monoblocs de ventilation	24	CVC, MCR	60'000				60'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 5	Installation de pompes à débit variables sur le réseau froid du bât	24	CVC, MCR	30'000				30'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 6	Remplacement des pompes hydrauliques MC1	24	CVC, MCR	170'000				170'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Audit E	Action prioritaire énergétique 7	Mise en place de vannes motisées sur les radiateurs	24	CVC, MCR	35'000				35'000		
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Chantier 1.2	WC PMR bât. B1	Honoraires pour la mise en conformité PMR du WC B1	29	Honoraires	15'000		15'000				
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Chantier 1.2	WC PMR bât. B1	Travaux de mise en conformité PMR du WC B1	25	Sanitaires	70'000			70'000			
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Chantier 1.2	WC PMR bât. B3	Honoraires pour la mise en conformité PMR du WC B3	29	Honoraires	15'000		15'000				
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Chantier 1.2	WC PMR bât. B3	Travaux de mise en conformité PMR du WC B3	25	Sanitaires	70'000			70'000			
Projet connexe 1	Mise en conformité réglementaire	Sécurité Bât.	Menuiseries extérieures nord	Remplacement des fenêtres par des cadres et vitrages aux normes	21	Gros œuvre 1	460'000				460'000		
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Adaptations filtres monoblocs	Honoraires d'études CVS	29	Honoraires	30'000				30'000		
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Adaptations filtres monoblocs	Travaux CVS	24	CVC, MCR	150'000				50'000	100'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Amélioration de la filtration des monoblocs	Mise en place d'une double chaîne de filtration sur les monoblocs	24	CVC, MCR	90'000				90'000		
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Equipements informatiques	Fourniture et pose des switchs bâtiment, exploitation et scénique	31	Equipements informatiques	200'000					200'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Equipements informatiques	Honoraires d'études ingénieur IT	29	Honoraires	10'000					10'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Monoblocs non rénovés	Etudes et assainissement des monoblocs non touchés par les travaux 1.2	24	CVC, MCR	900'000				400'000	500'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Parois mobiles	Remplacement des parois hors service (A3 ou A4 ou B3)	27	Aménagements intérieurs 1	150'000					150'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Réseau MC3	Etudes et remplacement des pompes MC2-3 non touchées par les travaux 1.2	24	CVC, MCR	400'000				200'000	200'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Réseaux MC1-MC2	Etudes et assainissement des sous-stations non touchées par les travaux 1.2	24	CVC, MCR	500'000				200'000	300'000	
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Système MCR existant	Etudes pour le remplacement du MCR non touché par les travaux 1.2	29	Honoraires	70'000		70'000				
Projet connexe 1	Obsolescence mat. / instal.	Technique	Système MCR existant	Travaux de emplacement du MCR non touché par les travaux 1.2	24	CVC, MCR	150'000				150'000		
							3'915'000	0	100'000	290'000	1'975'000	1'550'000	0